

25 juin 2008

Proposition du Conseil administratif du 25 juin 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 300 000 francs destiné à l'étude de la rénovation du bâtiment Botanique III (Conservatoire et Jardin botaniques) situé 1, chemin de l'Impératrice, 1292 Chambésy, parcelle N° 3917, feuille N° 85 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le bâtiment composé de Botanique II et Botanique III des Conservatoire et Jardin botaniques est une réalisation de l'architecte Jean-Marc Lamunière, associé à Alain Ritter, construite entre 1967 et 1970.

Le bâtiment fait l'objet d'une chronologie d'interventions qui a débuté avec la rénovation de Botanique II en 2004. Deux étapes de travaux complémentaires sont prévues:

- création de Bot V: des études sont actuellement en cours pour l'agrandissement en sous-sol des herbiers; les travaux sont planifiés en 2009-2010;
- la rénovation de Botanique III fait l'objet de cette demande de crédit d'étude, le début des travaux de rénovation est envisagé en mai 2010 et ils devraient durer une année.

En 2004, une première étape de rénovation d'un tiers du bâtiment (Botanique II) a été effectuée lors de la libération des laboratoires par l'Université.

La rénovation intérieure du bâtiment a été réalisée par le Service des bâtiments et le détail de rénovation des façades a été conçu comme un prototype par l'architecte Christian Dupraz.

Ce prototype de façade a été validé à satisfaction par la Commission des monuments, de la nature et des sites, la Société d'art public et l'architecte Jean-Marc Lamunière.

Le bâtiment Botanique III abrite une partie de l'administration des Conservatoire et Jardin botaniques et la bibliothèque qui est ouverte au public.

Ce bâtiment n'a pas été rénové depuis sa construction, la façade doit être rénovée et les vitrages remplacés, afin d'améliorer l'étanchéité des parties vitrées mais également les conditions thermiques.

L'intérieur du bâtiment nécessite d'importants travaux de remplacement, notamment les cloisons et les faux planchers, la bibliothèque doit, de plus, être réaménagée et agrandie.

Exposé des motifs

Le bâtiment Botanique III n'ayant bénéficié d'aucune rénovation importante, sa façade doit être rénovée, les vitrages remplacés, les porteurs métalliques sablés et repeints, le système de chauffage amélioré et isolé.

Cette partie du bâtiment présente des types de vitrages et fixations autres que ceux rénovés précédemment. Il convient d'étudier de nouvelles solutions pour la superstructure et les façades latérales qui abritent les montées d'escalier.

Fort de l'expérience satisfaisante de la première étape, la rénovation intérieure prévoit également le remplacement complet des faux planchers, actuellement en très mauvais état, le remplacement de certaines cloisons et l'adaptation des espaces aux besoins du Jardin botanique.

Les sanitaires seront refaits et les distributions techniques optimisées.

La rénovation de la bibliothèque et son agrandissement demanderont des modifications structurelles du plancher, une réorganisation des meubles d'exposition, du desk d'accueil et de l'éclairage des espaces de lecture et publics.

Ce travail de réaménagement se fera en étroite collaboration avec le Jardin botanique puisque les travaux devront se faire par rocades, les locaux restant occupés par les collaborateurs.

Estimation des coûts selon code CFE

<i>Position</i>			<i>Montants HT</i>
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>		
V	Frais secondaires		9 350
	Reproduction documents	7 350	
	Autorisations, taxes	2 000	
W	Honoraires		269 500
	Honoraires d'architecte	237 500	
	Honoraires d'ingénieur civil	15 000	
	Honoraires d'ingénieur électricité	12 000	
	Honoraires de géomètre	5 000	
V-W	Sous-total		278 850
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)		21 193
V-Z	Coût total de l'étude (TTC)		300 043
	Arrondi à		300 000
	Total du crédit demandé		<u>300 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois d’avril 2008 et ne comprennent aucune variation.

Régime foncier

Le bâtiment Botanique III est situé sur la parcelle N° 3917, feuille N° 85 du cadastre de la commune de Genève – Petit-Saconnex, d’une surface de 1767 m², propriété de la Ville de Genève.

Référence au troisième plan financier d’investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 042.043.01 du troisième plan financier d’investissement 2008-2019 pour un montant de 300 000 francs.

Il est prévu de déposer le crédit de réalisation en août 2009, un montant de 2 800 000 francs est prévu au troisième plan financier d’investissement sous le numéro 042.043.02.

Gestion financière, maîtrise de l’ouvrage et maîtrise de l’œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit d’étude est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est les Conservatoire et Jardin botaniques du département de la culture.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d’arrêté suivant:

PROJET D’ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à l’étude de la rénovation du bâtiment Botanique III

(Conservatoire et Jardin botaniques) situé 1, chemin de l'Impératrice, 1292 Chambésy, parcelle N° 3917, feuille N° 85 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.